

Sandrine Rousseau, Déléguée de l'Assurance Maladie (DAM) à la CPAM de Côte-d'Or interviendra avec Pedro Ferreira, infirmier libéral et président de la CPTS Sud Côte-d'Or autour du sujet intitulé « Les indispensables de la prescription ».

Quel est votre rôle auprès de la CPTS Sud Côte-d'Or ?

Je suis l'interlocutrice privilégiée des professionnels de santé (dont ceux adhérents à la CPTS Sud Côte-d'Or) qui exercent sur les secteurs de Beaune, Arnay-le-Duc et Nuits-Saint-Georges. Mon rôle est de favoriser la maîtrise médicalisée des dépenses de santé en partageant des informations utiles avec eux sur la réglementation, les recommandations de la Haute Autorité de Santé (HAS), la santé publique, les prescriptions, la facturation...

Pourquoi avez-vous dit oui pour participer à cette première grande journée de la CPTS Sud Côte-d'Or ?

Tout simplement parce que c'est une continuité de ma mission de base, puisque je travaille aux côtés des professionnels de santé de la CPTS Sud Côte-d'Or. La bonne prescription des soins (infirmiers, pédicure...) est primordiale au regard du contexte actuel (vieillesse de la population, patients qui sortent de plus en plus tôt de l'hôpital et présence de pathologies et plaies chroniques) : les médecins vont donc prescrire de plus en plus de soins et mon rôle est aussi de bien informer les professionnels de santé sur les remboursements de l'Assurance Maladie et la réglementation.

Vous avez donc un rôle très utile dans le quotidien des médecins...

En effet, comme dans celui des infirmiers qui font les soins par ricochet. Mon quotidien est d'accompagner les professionnels de santé dans leur pratique et dans leur relation avec l'Assurance Maladie.

Je suis ravie d'échanger avec Pedro Ferreira le 13 juin prochain.